

Bénéfices illusoire et calculs politiques

Par
**JEAN-PAUL
HÉBERT ***

LE solde des transferts français d'armements est largement positif. On en conclut que les ventes de matériels de guerre améliorent notablement la balance commerciale, ce qui, par temps de crise économique, ne peut être négligé. Pourtant cette déduction, logique en apparence, est quelque peu hâtive.

Tout d'abord, ce solde n'est connu qu'approximativement, et les données dont on dispose varient sensiblement suivant les sources. Ainsi, pour 1986, le ministère de la défense estime les exportations d'armements à 43,9 milliards de francs, mais les douanes les chiffrant à 38,3 milliards seulement (1). En ce qui concerne les importations, les statistiques sont encore plus mal connues, car la Rue Saint-Dominique ne publie pas régulièrement d'informations. Pour 1982, l'éventail des estimations allait de 2,8 milliards de francs pour un spécialiste comme M. J. Fontanel à 8,1 milliards pour M. J.-M. Boucheron, de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, en passant par 6,273 milliards pour les douanes (2). Ces incertitudes incitent à une certaine prudence.

A s'en tenir aux données fournies par l'administration des douanes, les exportations se montaient donc en 1986 à

* Autour du livre *Les Ventes d'armes*, Paris, Syros-Alternatives, 192 pages, 59 F (sa librairie le 11 mars).

LE GRIGNOTAGE DE LA PRÉÉMINENCE DES DEUX GRANDS

Part des dix premiers exportateurs
(En pourcentage du marché mondial)

	1971-1975	1976-1980	1981-1985
Etats-Unis	39,2	URSS 39,7	URSS 34
URSS	36,2	Etats-Unis 32,7	Etats-Unis 25,2
Royaume-Uni	8,5	France 11,4	France 13,9
France	7,8	Royaume-Uni 5,1	Royaume-Uni 5,3
Chine	2,4	Italie 2,4	Italie 5
RFA	1,2	Chine 1,7	RFA 4,1
Italie	1,1	RFA 1,1	Chine 3,5
Pays-Bas	0,7	Israël 1	Espagne 1,6
Canada	0,5	Pays-Bas 0,9	Israël 1,2
Suède	0,3	Bretail 0,8	Bretail 1,1
TOTAL	97,9	96,8	94,9
VALEUR (En millions de dollars 1985)	70 290	101 749	113 779

(Source : SIPRI.)

38,3 milliards de francs, et les importations à 4,1 milliards : soit un solde de 34,2 milliards. Mais pour mesurer la réalité de cet excédent, il faut prendre en compte différentes contreparties : certaines sont d'ordre technique, d'autres sont imposées par les acheteurs, d'autres enfin sont la conséquence du soutien de l'Etat au secteur de l'armement.

Pour fabriquer un produit, il faut acheter à l'étranger : 1 milliard de francs d'exportations civiles nécessite 271 millions de francs d'importations ; mais cette somme s'élève à 315 millions s'il s'agit de matériel militaire (3). Cette disparité s'explique par la haute technologie des armements. Ainsi, les 38,3 milliards de francs d'exportations de 1986 ont nécessité environ 12 milliards d'achats à l'étranger : l'apport net de devises en est réduit d'autant.

S'il veut emporter un marché, le vendeur se doit d'offrir des contreparties à son client : transfert total ou partiel de la charge de travail, sous-traitance, production sous licence, coproduction... Il peut consentir aussi à des accords de troc : pétrole, blue-jeans, machines diverses (4)... Au milieu des années 70, on estimait la valeur de ces compensations à plus de 50 % du montant des contrats (5) ; l'exacerbation de la concurrence a sans doute accru ce pourcentage.

Enfin, si l'on défalque les aides de l'Etat pour encourager les ventes à l'étranger — avances pour études et développement, avances pour « présentation en temps utile », prospection... — et les aides spécifiques à l'exportation, le tout avoisinant les 10 milliards de francs, l'apport net des ventes d'armes au commerce extérieur se révèle presque négligeable.

On peut se demander si, « du seul point de vue financier, il ne vaudrait pas mieux acheter les avions des autres que fabriquer les siens propres ». Cette interrogation, dès 1977, de M. Limouzy, rapporteur de la commission d'enquête sur l'aéronautique, reste d'actualité (6). Tant il est vrai que la question principale n'est pas de savoir si les ventes d'armes sont fructueuses ou non, mais d'étudier de quelle politique elles sont l'instrument. Trop souvent, ces dernières années, des considérations étroitement comptables n'avaient d'autre but que de détourner l'attention de cette indispensable analyse politique.

(1) Voir J.-P. Bechter, document n° 963, Assemblée nationale, annexes au procès-verbal du 8 octobre 1987, et les données publiées par le *Bulletin mensuel de statistique*, INSEE.

(2) J. Fontanel et R. Smith, « L'effort de défense », *ARES*, numéro spécial, 1985 ; *Statistiques du commerce extérieur de la France 1984*, tome I ; J.-M. Boucheron, rapport d'information n° 2755 du 6 juin 1985 (Assemblée nationale).

(3) Voir J. Aben, « Commerce de guerre ou commerce de paix », *Défense nationale*, février 1985.

(4) En échange de la vente d'engins Atilas à la Finlande, la France s'est engagée à acheter pour 400 millions de francs de machines à papier, *le Monde*, 13 juin 1985.

(5) *Responsables*, revue du mouvement des cadres chrétiens, n° 85, mai 1977.

(6) Rapport n° 2815, Assemblée nationale, 21 avril 1977, tome I, p. 126.